



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ

Pouvoirs : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAFF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - - Mme LEHNERT à Mme MORBELLI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

Absents : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. SAURA

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL - AMO JURIDIQUE SUR LA
CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES BASÉE SUR DES
OPÉRATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PHOTOVOLTAÏQUES IDENTIFIÉES SUR LA
COMMUNE DE VITROLLES**

N° Acte : 7.5

Délibération n°22-185

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que la commune de Vitrolles signataire du Pacte pour la Transition écologique, s'est engagée à développer une stratégie énergétique globale,

Considérant que la commune de Vitrolles a mis en place une stratégie de développement d'énergies renouvelables tel que le photovoltaïque (études et installation sur les bâtiments publics),

Considérant que suite aux résultats de l'étude d'opportunité portant sur le patrimoine communal ainsi que sur le potentiel territorial, la commune souhaite être en capacité d'analyser les enjeux juridiques liés à la conception et la réalisation d'une communauté d'énergie renouvelable à caractère citoyen,

Pour se faire elle a contracté un marché n° 2022 L016 " choix d'un conseiller juridique dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'une communauté d'énergie renouvelable à caractère citoyen" avec le cabinet LLC et associés.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

La commune sollicite donc le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'obtenir une aide financière selon le plan de financement prévisionnel suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION € HT	TAUX SUBVENTION € HT
28 800 €	20 160 € soit 70 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

SOLLICITE une participation financière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget de la commune en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de participation.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

